avec les notions usuelles de droit et d'économie politique.

L'article 7, concernant la nécessité du brevet pour les instituteurs et institutrices, à quelque ordre qu'ils appartiennent.

L'article 8, édictant l'obligation de l'instruction primaire, suivie des sanctions qui devront la rendre efficace.

L'article 22, spécial aux écoles publiques est ainsi conçu: «L'enseignement religieux sera donné, au gré des parents, par les ministres des différents cultes, *en dehors des bâtiments scolaires*, aux heures qu'un règlement laissera libres dans ce but.

L'article 31, conférant au directeur départemental la nomination des instituteurs et desin stitutrices.

L'article 46, établissant la gratuité de l'enseigement dans les écoles primaires publiques.

Les articles 29 et 56 : l'un qui exclut absolument les congrénanistes ainsi que les prêtres, pasteurs ou rabbins de l'enseignement public ; l'autre, qui interdit aux membres des associations religieuses non autorisées de tenir même une école privée.

Les articles 79, 85 et 89, instituant dans chaque département, dans chaque canton et dans chaque commune un conseil ou un comité de l'enseignement primaire.

L'article 96, qui attribue aux communes, — sauf indemnité, s'il y a lieu — les donations et legs antérieurs faits sous la condition que les salles d'asile et les écoles seront dirigées par des congréganistes : pour l'avenir cette condition devrait être considérée comme non écrite.

Enfin, l'article 98, aux termes duquel les dis penses de service militaire ne pourront être appliquées que si l'engagement décennal est réalisé dans les écoles publiques.

Toutes les questions touchant à l'instruction primaire se trouvent donc traitées dans le document qui nous occupe. Mais il faut s'attendre à ce que des modifications assez sérieuses y seront apportées, notamment en raison de l'insuffisance avérée des locaux scolaires pour l'établissement de l'instruction obligatoire, et de l'insuffisance également du personnel laïque pour le remplacement des institeurs ou institutrices congréganistes à la tête des écoles publiques.

Aussi ne sera-t-on pas étonné d'apprendre que le gouvernement, prenant lui-même à son tour l'initiative, prépare sur ce sujet, par l'intermédiaire du ministre de l'instruction publique, un ou plusieurs projets de loi distincts.

On sait, en effet, que pour ce qui concerne en particulier le brevet de capacité, M. J. Ferry désire accorder une latitude d'à peu près trois années (jusqu'au 1er octobre 1882) aux instituteurs comme aux institutrices qui n'en sont pas encore pourvus, et dispenser même de tout examen les directrices d'école en fonctions depuis plus de dix années.

La connaissance des principales dispositions du projet sorti des délibérations de la grande commission parlementaire de vingt-deux membres n'en présente pas moins un très réel intérêt, et c'est à ce titre que nous avons jugé nécessaire d'entretenir ici nos lecteurs du rapport de M. Paul Bert.

REVUE DE LA PRESSE

QUE CHACUN RESTE CHEZ SOI

Rien n'est curieux comme la stupeur de nos bons optimistes depuis quelque temps.

— Eh quoi ! s'écrient-ils, on désorganise le ministère de la guerre, on bouleverse les finances, on achève l'administration, on menace la magistrature, mais nous sommes en plein désordre, en plein chaos...

Et alors, regardant avec effarement autour d'eux :

— Comment sommes-nous arrivés là ? Comment avons-nous pu y venir sans avoir le sentiment du danger, sans avoir même la moindre impression de vertige... Il y avait pourtant un abîme qui nous séparait.

Eh ! oui il y avait un abîme, seulement, par dessus cet abîme, on a jeté des ponts avec des garde-fous, pour bien cacher le péril.

Ce que c'est que ces ponts, demandez-vous? Ce sont les ponts centre-gauche, ponts innombrables qui rappellent ceux que Napoléon Ier organisait sur le Danube, et sur lesquels une armée entière pouvait passer sans s'en apercevoir.

Il y a eu le pont Dufaure, le pont Berthaut, le pont Marcère, le pont Waddington, le pont Léon Say, le pont Gresley... Sur ces ponts vous vous êtes engagés doucement. Comme vous causiez, ou plutôt comme vous vous disputiez tout le long de la route, vous n'avez rien vu, rien entendu. Vous ne savez même pas à quel moment vous avez quitté la terre ferme. Ç'a été une véritable promenade.

Tenez, regardez en arrière, suivez un peu la route que vous venez de parcourir, et examinez bien la progression.

Vous voilà sur les premières arches : c'est l'invalidation des députés conservateurs, l'épuration des fonctionnaires...Vous avez un instant de trouble, mais les centre-gauche arrivent et vous rassurent.

« M. Dufaure n'est-il pas un honnête homme et un chrétien; il faudrait être fou pour prendre peur : allons, continuons, continuons... » et vous continuez.

Maintenant, c'est l'amnistie, le retour à Paris, l'article 7... Vous ralentissez le pas, vous hésitez, mais les centre-gauche reprennent leurs discours : « M. Waddington n'est-il pas le plus conservateur des hommes; M. Léon Say ne jouit-il pas de la confiance des grands financiers de Paris?... Allons, continuons ! continuons. » Et vous continuez.

Tout à côté, il y a les ponts militaires où la même scène se passe. Voilà le ministre de la guerre qui commence à se mettre en coquetterie avec les groupes de gauche. Mais le moyen de se défiler ? « le général Berthaut n'est-il pas l'ami personnel du duc d'Aumale !...»

Plus loin, voilà le général Ducrot destitué, le général Billot nommé... « Mais celui qui fait ces choses, le ministre, M. Borel, n'est-il pas un général de la vieille armée, jouissant de la confiance de cette armée; allons, continuons, continuons... »

Maintenant, voilà Labordère, Brissy, la *Marseillaise*, le droit de réquisition, etc... Cette fois, vous vous arrêtez, la peur commence à vous prendre. « Voyons, avancez donc, crie le centre-gauche, M. Gresley n'est-il pas l'élu du duc de Magenta, l'ami de nos anciens généraux, c'est ridicule de s'effarer ainsi. »

Et comme ça, vous arrivez à la désorganisation actuelle.

« Mais où sommes-nous ? Qu'est-ce qui se passe ? » criez-vous avec stupeur !...

Où vous êtes, bonnes gens ? Mais, mon Dieu, vous êtes de l'autre côté ! La retraite vous est coupée ; tout le temps nous vous avons crié : Gare ! mais vous nous traitiez de fous, d'oiseaux de malheur. Maintenant, c'est fini.

Ah ! les démagogues connaissent bien votre tempérament. Ils savent que ce que vous n'accepteriez jamais en bloc de leurs mains, vous l'acceptez peu à peu de la main des bons centre gauche.

Si, il y a deux ans, un ministère radical avait proposé tout d'un coup l'amnistie, le retour à Paris, l'expulsion des Frères et des religieux, la désorganisation de la magistrature, il y aurait eu un *tolle*, une révolte de l'opinion, des démissions en masse...

Aussi, ils se gardent bien de faire cette besogne eux-mêmes : quand ils la réclament, c'est pour la forme, sachant bien qu'on ne les écoutera point. Mais alors, en épouvantant la société, ils donnent au centre gauche le moyen de faire passer une mesure qui est souverainement dangereuse par elle-même, mais qui, à côté de la mesure radicale, paraît fort modérée.

Ainsi, quand ils ont demandé l'amnistie partielle, le centre gauche a paru très raisonnable, en faisant voter une multitude de grâces.

Quand, ensuite, ils ont demandé l'amnistie totale, le centre gauche a paru très modéré, en faisant voter l'amnistie partielle.

Et, quand, bientôt, ils vont demander des dommages et intérêts pour les communeux, le centre gauche paraîtra très habile, en faisant voter l'amnistie totale.

De même pour l'armée. Quand ils ont demandé la destitution de quatre ou cinq commandants en chef, on a remercié le centre gauche de vouloir bien n'en sacrifier qu'un.

Quand ensuite ils les ont réclamés tous, on l'a beaucoup remercié de n'en accorder que quatre ou cinq. Et ainsi de suite, car c'est une affaire de proportion.

Et, bien entendu, je n'appelle pas centre gauche le petit groupe politique qui prend officiellement ce nom.

J'appelle centre gauche tout homme qui sert de trait d'union entre le parti conservateur et les radicaux. J'appelle centre gauche cette foule énorme qui est toujours prête à faire aller les affaires de la démagogie.

Pendant le 24 Mai le centre gauche c'étaient les orléanistes, les amis du duc d'Audiffret-Pasquier, qui écartaient le maréchal Canrobert, renversaient le général Du Barail, mettaient en suspencion le général Bourbaki. Après cela le centre gauche ç'a été M. Dufaure. Ensuite, ç'a été M. Waddington... Maintenant, c'est M. de Freycinet.

Du temps du duc Pasquier, cela s'appelait le centre droit, maintenant cela s'appelle la gauche républicaine ; mais si les noms changent, c'est toujours le même rôle, la même méthode, le même esprit.

Ce qu'il y a de certain, là où il n'y a plus d'illusion possible, c'est que toutes les fois que les radicaux ont besoin d'un membre de la société pour accomplir leur œuvre, ils trouvent *quelqu'un*.

N'importe la besogne, ils n'ont qu'à frapper du pied, de suite il vient *quelqu'un*.

Qu'on ait besoin d'un magistrat pour désorganiser la magistrature, d'un général pour désorganiser l'armée, d'un maître de requêtes pour désorganiser le Conseil d'Etat...de suite, on trouve *quelqu'un*.

(*Figaro*).

---

chanté partout, à Naples, à Rome, à Milan. à Venise, à Florence, à Londres, à Paris. Mais il est venu un jour où la voix s'est perdue ; alors ne pouvant plus être le roi des artistes, il n'a pas voulu que sa gloire fût amoindrie en la compromettant sur des théâtres indignes de sa réputation. Il a abdiqué son nom de Carlo Balzani et il est devenu Vitalis, se cachant de tous ceux qui l'avaient connu dans son beau temps. Cependant il fallait vivre; il a essayé de plusieurs métiers et n'a pas réussi, si bien que de chute en chute, il s'est fait montreur de chiens savants. Mais dans sa misère, la fierté lui était restée, et il serait mort de honte si le public avait pu apprendre que le brillant Carlo Balsani était devenu le pauvre Vitalis. Un hasard m'avait rendu maître de ce secret.

C'était donc là l'explication du mystère qui m'avait tant intrigué.

Pauvre Carlo Balzani, cher Vitalis?

XX

JARDINIER

On devait enterrer mon maître le lendemain, et le père m'avait promis de me conduire à l'enterrement.

Mais le lendemain je ne pus me lever, car je fus pris dans la nuit d'une grande fièvre qui débuta par un frisson suivi d'une bouffée de chaleur; il me semblait que j'avais le feu dans la poitrine et que j'étais malade comme Joli-Cœur, après la nuit passée sur l'arbre, dans la neige.

En réalité, j'avais une violente inflammation, c'est-à-dire une fluxion de poitrine causée par le refroidissement que j'avais éprouvé dans la nuit où mon pauvre maître avait péri.

(*A suivre*)

Bulletin Economique

M. TIRARD ET LA COMMISSION DES DOUANES

Nous lisons dans le *Soleil* :

M. Tirard, ministre du commerce a été entendu, avant-hier, par la Commission du tarif général des douanes.

Devant la Commission, M. Tirard s'est prononcé contre l'augmentation des classifications des fils de coton.

Dans l'état actuel des choses, les droits sont perçus par série de dix numéros.

Les fils de 20,500 mètres paient le même droit jusqu'au numéros 30,500 mètres, et les fils 30,000 mètres paient le même droit jusqu'au numéro 40,500 mètres, ainsi de suite.

Cela est injuste, car la main d'œuvre est beaucoup plus chère pour faire 30,500 mètres avec un demi-kilogr. de coton que pour en faire 20,500 mètres.

En même temps, cela donne lieu à des fraudes nombreuses. L'industrie cotonnière demande que les droits, au lieu d'être établis par série de dix numéros, soient établis par série de cinq numéros.

Cela est équitable. M. Tirard, qui prétend s'appuyer sur l'opinion du Comité consultatif des arts et manufactures, déclare que si les séries étaient par cinq numéros, l'application du droit serait très difficile, pour ne pas dire impossible.

Nous ignorons si le Comité consultatif des arts et manufactures s'est réellement prononcé en ce sens.

Toujours est-il que M. Tirard, qui n'a pas osé se servir du Conseil supérieur du commerce contre la composition duquel la majorité des Chambres de commerce a protesté, a cherché à s'appuyer sur le Comité consultatif des arts et manufactures, qui, mercredi dernier, a dû délibérer d'urgence sur la question.

M. Tirard se sentait mal à l'aise dans le Comité consultatif. Aussi a-t-il nommé membre de ce Comité M. Amé, au moment même où l'ancien directeur général des douanes était mis à la retraite. Fort du concours de M. Amé, M. Tirard s'est présenté devant le Comité consultatif et il est parvenu à faire confier le rapport sur les classifications des filés au nouveau membre introduit par ses soins. Nous avons cru utile de signaler cette petite manœuvre ministérielle.

Il est très vrai que si les droits étaient perçus sur les filés de coton par série de cinq numéros au lieu de l'être par série de dix numéros, cela donnerait un peu plus de travail à la douane. Mais les employés de cette administration sont précisément faits pour travailler et ils ne s'y refusent pas. Quant à la difficulté de chercher si un demi kilogr. de coton filé a une longeur de 20,500 mètres ou une longueur de 25,500 mètres, elle n'existe pas. Qu'on donne des instructions à la douane en ce sens et le travail s'effectuera dans les meilleures conditions.

Il n'y a de mauvais vouloir que de la part de M. Tirard qui sait bien que lorsque les classifications seront augmentées, on ne pourra plus frauder, ce qui gênera considérablement les importations des filés anglais.

Nos lecteurs n'ignorent pas que le système d'établir les cotons filés par *cinq numéros* soit de 15 à 20, de 20 à 25, de 25 à 30, de 30 à 35, etc., au lieu de 20 à 30, 30 à 40, 40 à 50, etc., est dû à l'initiative de M. Léon Gauche de Lille, qui, depuis 1876, poursuit avec une très grande énergie la réalisation de cette mesure qui, si elle se réalise, empêchera les fraudes de se produire aussi fréquemment.

(*Le Propagateur*). H. LEFEBVRE.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Les prières publiques prescrites pour la rentrée des Chambres par l'article 1er de la Constitution ont été dites dimanche en l'église Saint-Martin, avec la pompe habituelle. M. le maire et MM. Tiberghien, Foveau, Martel, Paulin Richard, Flipo et Delétoile, conseillers municipaux ; les membres du Tribunal de commerce, les officiers de la réserve et de l'armée territoriale, etc., assistaient à la cérémonie. Les honneurs ont été rendus par le bataillon des sapeurs-pompiers.

La *Grande-Harmonie* a exécuté plusieurs morceaux pendant la messe.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Tourcoing a renvoyé à la commission spéciale l'examen d'une demande de la Compagnie des tramways pour l'établissement d'un service de messagerie et protesté contre la décision de la commission d'enquête au sujet de la direction du tracé du projet de chemin de fer d'Armentières à Tourcoing et Roubaix.

Le général Faidherbe est revenu s'installer à Paris, afin de prendre une part active aux travaux du Sénat. Le *Globe* assure que M. le ministre de la guerre a rendu visite à son ancien commandant en chef. L'entrevue des deux généraux aurait été des plus cordiales.

La commune de Wattrelos vient d'être le théâtre d'un affreux accident.

Les époux de Preux, employés dans une filature de Roubaix, s'étaient rendus samedi matin à leur travail, comme de coutume. Ils laissaient à la maison leurs deux enfants, Marie et Louise âgées la première de six ans, la seconde de dix-huit mois.

Vers une heure, la petite Marie s'étant aperçu que son frère dormait, chargea le poêle de charbon et se rendit chez une voisine où elle prenait ses repas. Le poêle devint bientôt rouge et communiqua le feu au berceau dans lequel reposait l'enfant. Avertis par la fumée de ce qui se passait, les voisins accoururent ; mais il était trop tard, le pauvre petit gisait sur le plancher, *complètement carbonisé*.

Un incendie a éclaté, cette nuit, vers 1 heure, dans la ferme des enfants Coulon, route de Reckem, à Mouscron.

Le feu s'est déclaré dans l'étable, et en un instant a envahi les bâtiments. La plus grande partie de la ferme est détruite ; tout le bétail a été brûlé, sauf une vache et une génisse.

On ignore absolument la cause de l'incendie. On croit cependant qu'il faut l'attribuer à la malveillance. Des passants racontent avoir vu un homme s'échapper par le jardin de la ferme, au moment où l'incendie commençait.

On nous assure que dans certaines communes des individus achètent pour cinquante centimes aux cultivateurs les pièces italiennes de un franc.

Si le fait est exact, comme nous avons tout lieu de croire, nous ne pourrions trop détourner les cultivateurs de consentir à ce marché de dupes.

Les pièces italiennes ne sont pas démonétisées. Que ceux qui en possèdent les gardent soigneusement, il est plus que probable que très prochainement elles seront de nouveau reçues dans les caisse publiques.

Nous subissons en ce moment une seconde période de gelées qui, sans être aussi rudes que les précédentes, deviennent plus fortes de jour en jour. Le thermomètre descend le matin à 6 et 7 degrès. Malheureusement ces gelées ne laissent pas que de causer des craintes pour les emblaves d'automne, qui ne sont plus protégées par un manteau de neige.

Ce retour offensif de la gelée a obligé de suspendre les travaux de labours qui avaient recommencé dans les premiers jours de janvier.

Il y a quelques jours, rue du Casino, à Tourcoing un individu se présente, pour vendre, plusieurs paires de bottines neuves et un châle. La revendeuse flairant des objets volés, envoya chercher la police.

Mais quand l'agent arriva, le vendeur détala au plus vite. Car effectivement les objets qu'il venait vendre, il les avait volés dans une maison où il travaillait.

Ferdinand Kesteloot, (tel est le nom de notre homme) faisait des travaux de peinture, dans un appartement. Il avisa une commode ouverte, y enleva les objets indiqués plus haut, et s'en alla pour ne plus revenir.

La police le recherchait depuis lors, sans savoir son nom qu'elle a connu parce que Ferdinand pour se défaire de son vol l'avait révélé à la marchande.

Les jeunes gens ayant 14 ans accomplis et désirant obtenir un emploi d'auxiliaire des télégraphes sont invités à adresser leur demande à M. le directeur des postes et télégraphes du Nord, rue du Blanc Ballot n° 78 à Lille.

La femme de l'ouvrier

L'influence des femmes sur le bien-être général est immense, et, dans les classes ouvrières surtout, elle est pour ainsi dire supérieure à celle des hommes. Donnez à l'ouvrier le plus actif et le plus sobre, une femme qui n'ait ni économie, ni ordre, ni savoir-faire ; jamais ce ménage ne parviendra à l'aisance ; les gains du mari sont dissipés et gaspillés, on vivra au jour le jour ; il n'y aura jamais rien pour l'épargne. Donnez à l'ouvrier d'une activité et d'une sobriété ordinaire, une femme intelligente, active, économe ; elle amènera tôt ou tard l'aisance et le bien-être dans la maison. Donnez même à cette femme un mari paresseux, dissipateur, ivrogne ; avec son savoir-faire, son activité, son économie, elle luttera longtemps contre la misère, elle soutiendra encore longtemps sa maison chancelante, et, pour peu que les circonstances extérieures lui soient favorables, elle parviendra à élever sa famille.

— DUNKERQUE. — On annonce la mort de M. l'abbé Campagnie, aumônier de l'Hôpital-Militaire et de l'hospice civil de Dunkerque.

Né à Blaringhem en 1815, M. Campagnie avait été ordonné prêtre en 1840; il était aumônier des Hospices depuis 1849.

Ce saint prêtre, qui s'était dévoué pendant plus de trente ans aux malades, aux infirmes et aux vieillards, laisse des regrets unanimes.

Son successeur aura une lourde charge, car il se trouvera en présence des commissions administratives récemment élues et peu favorables, croyons-nous, à tout habit religieux.

Déjà, un membre de la Commission du Bureau de bienfaisance, a proposé le renvoi des sœurs; cette mesure absurde et ridicule n'a pas été adoptée; car, si on renvoie les sœurs, il faut les remplacer. Mais par qui?

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 17 janvier — Marie Segers, rue du Gros-Saule, 8. — Auguste Laroy, rue des Longues-Haies, 83. — Marguerite Grulois, rue de la Redoute, 427. — Flore Lecroart, hameau du Pile, maison veuve Bonte — Paul Dubly, rue Inkermann, 54. — Henri Vannasbrouck, place des 3 Ponts. — Julienne Vœu, rue du Duc, cour Carpentier, 22. — Clémence Delcroix, rue de l'Hommelet, cour Mazurelle-Prus.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 janvier. — Zoé Cassette, 12 jours, rue d'Alma, cour Lefebvre-Tiberghien, 18. — Virginie Philips, 3 mois, rue Bernard, cour Charlemagne Magot, 37. — Clotilde Tahon, 6 mois, rue du Fresnoy. — Joseph Grécourt, 27 ans, fileur, rue d'Arcole, 13. — Florence Delcamp, 19 jours, rue de Wasquehal, cour St-Joseph, 1.

MARIAGES du 17. — Isidore Buyck, 26 ans, tisserand, et Philomène Vaameersch, 18 ans, tisserande. — Frédéric Maes, 26 ans, tisserand et Marie Vanmeirhaeghe, 23 ans, bobineuse. — Edouard Horent, 28 ans, tisserand, et Euphémie Deneubourg, 23 ans, repasseuse. — Henri Legrand, 39 ans, chef magasinier, et Elise Duchesne, 23 ans chamarreuse. — Frédéric Boeyens, 26 ans, cordonnier, et Elise Raimond, 22 ans, sans profession.

Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 janvier. — Ernest-Désiré Lecoutre, St. Liévin. — Elodie Catteau, Marlière. — Emile Hervan, Laboureur. — Henri Houtekint, Plouys.

Du 12. — Elisabeth Carrette, Grimonpont. — Hélène Duquesnoy, St. Liévin.

Du 13. — Léon-Désiré Polyn, Vieille place. — Hector Plouvier, Nouveau monde.

Du 14. — Alice Catteau, St. Liévin.

Du 17. — Angèle Catteau, St. Liévin. — Henri-Joseph Ducolombier, Paradis

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 janvier. — Henri Joseph Molard, 51 ans et 10 mois, tisserand, Hôpital.

Du 15. — Hélène Duquesnoy, 3 ans et 5 mois, Breuil. — Marguerite Dufour, 2 mois, Sartel. — Reine Deweer, 54 ans, ménagère, Petit Tournai.

Du 17. — Blanche Delhoute, 17 mois, Sartel.

MARIAGE du 12 janvier. — Pierre-Joseph Bouche, 44 ans, fileur et Catherine-Joseph Devernay, 54 ans, rejoubleuse.

Auguste-César Duhamel, 31 ans, tisserand, et Philomène-Marie-Adelaide Beuscart, 31 ans, tisserande.

Jean-Baptiste Delecluse, 28 ans, tisserand, et Marie-Louise Rasson, 19 ans, tisserande.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Jean-Baptiste Duquesne, 31 ans, tisserand, et Julienne Varasse, 32 ans, tisserande.

Pierre Adam, 29 ans, domestique de ferme, et Marie Devos, 24 ans, journalière.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 17 janvier. — Gustave Vanhauwaert, sentier de la Belle vue. — Etienne Debode, Blanc seau. — Berthe Caron, Rue Ste Germaine.

Du 18. — Julie D'hellemme, Tilleul. — Anna Urlicie, rue de Menin. — Albert Leruste, chemin des Mottes. — Louis Desurmont, chemin des Mottes. — Jean-Baptiste Lenglet, Croix-Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 17 janvier. — Louis Honoré, 82 ans, veuf de Régine Desmet, Hôpital général. — Alfred Desyn, 6 mois et 14 jours, Pont de Neuville.

Du 18. — Jean Callewaert, 69 ans et 4 mois, veuf de Ephémida Rousse, Fin de la Guerre. — Marie Duponchelle, 4 mois, ruelle Jean Legrand.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MOULIN-LOSFELD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Léoné MOULIN, membre de la confrérie de Sainte-Anne, décédé à Roubaix, le 18 janvier 1880, à l'âge de 18 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 21 dudit mois, à 8 heures et demie, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 44.

Belgique

— L'*Indépendance belge* rapporte le fait suivant :

Dans la nuit du 14 au 15 janvier, la ferme de Beaumanoir, située dans la commune de Leslay, et appartenant à M. le vicomte Henri de Saint-Pierre, a été complétement détruite par le feu. Les pertes matérielles, très-importantes d'ailleurs, sont couvertes par des assurances ; mais on a à déplorer la mort d'un jeune homme de vingt-trois ans, qui a péri dans les flammes en cherchant à sauver ses bestiaux.

Depuis cinq semaines le feu est mis régulièrement dans une ferme du canton de Quintin, dans la nuit du mercredi au jeudi.

FAITS DIVERS

— La construction des lignes télégraphiques souterraines fait de rapides progrès en Allemagne. L'année dernière, ont été terminées les lignes de Hambourg-Brême Emdem avec embranchements pour Bremerhaven et Wilheluishaven, de Cologne-Coblence, de Mayence-Coblence, de Coblence-Trèves-Metz, de Metz-Strabourg, de Berlin-Dresde. — En 1880, on doit établir les lignes de Berlin-Francfort-sur-l'Oder-Breslan, de Berlin-Müncheberg, de Berlin-Stettin. Puis on exécutera les lignes de Stettin, Colbert-Kœnigsberg, Müncheberg-Custrin-Rosen-Thorn, Cologne-Aix-la-Chapelle. On projette aussi de continuer la ligne Kœnisberg jusqu'à la frontière russe près Eydtkulnem et la ligne de Breslau jusqu'à la frontière autrichienne près Oderberg. Ces travaux achevés, probablement en 1883, le plan dressé pour créer un réseau télégraphique souterrain sur les grandes route de communication de l'empire, sera à peu près réalisé.

— LA TRAITE DES BLANCHES. — Le *Daily News* a récemment raconté la disparition d'une jeune fille anglaise qu'on avait attirée dans un odieux guet-à-pens à Bruxelles. M. le pasteur Borel, directeur du Refuge de Genève, dans une lettre adressée au directeur du *Nord* de Bruxelles, cite deux cas analogues qui se seraient passés en France.

« En 1878, dit-il, j'ai reçu trois lettres de Nîmes dans lesquelles on me demandait si je pouvais recevoir gratuitement au Refuge de Genève, une anglaise qui aspirait ardemment à quitter la maison de tolérance où elle était enfermée. Je répondis affirmativement, mais on a fait disparaître la jeune personne, et probablement elle a été vendue à une maison de Nîmes.

« En décembre 1879, j'avais reçu de Lyon des lettres pour me prier d'admettre gratuitement une jeune espagnole qui avait horreur de son séjour dans une maison de tolérance à Lyon. J'ai répondu qu'elle n'avait qu'à venir ; le jour de son départ était même fixé, quand une nouvelle lettre m'informa qu'on avait fait disparaître la malheureuse. Elle a été vendue. La police de Lyon a déclaré que cette espagnole avait refusé d'entrer au refuge. Or, l'on sait par quels moyens les maîtresses des maisons de tolérance obtiennent des rétractations devant la police. Celle-ci annonça que la jeune fille était à Clermont-Ferrand ; cette adresse était donnée pour égarer les recherches. En effet, trois jours après, cette espagnole écrivit de Saint-Etienne, en demandant encore sa délivrance. On sut qu'on faisait encore des démarches pour l'arracher à cet infâme esclavage, et on l'a fit de nouveau disparaître. Où l'a-t-on vendue? Je l'ignore. »

TRIBUNAUX

Un drôle d'Instituteur

Pour sûr, dit la *Gazette des Tribunaux*, l'instruction que donne Vandamme est laïque et si elle n'est pas obligatoire, c'est qu'assurément les parents des élèves ignorent à quel singulier maître ils confient leurs enfants, sans cela ce serait une obligation malheureuse.

Cet étonnant instituteur a déjà subi huit condamnations pour ivresse manifeste, plus les outrages aux agents, qui accompagnent toujours un pareil état. Chose à remarquer, Vandamme est âgé de 48 ans, et sa première condamnation remonte à trois ans seulement ; d'où l'on est en droit de conclure que jusqu'à 45 ans, il a été citoyen sans reproche.

Aujourd'hui il a un genre d'ivresse assez étrange; elle lui inspire l'idée d'aller frapper au poste en pleine nuit et de faire du tapage jusqu'à ce qu'on lui ait ouvert la porte, ce qui fait que les agents n'ont plus qu'à le pousser dans le violon.

Le voilà pour la neuvième fois devant la police correctionnelle, toujours pour ivresse manifeste, compliquée de coups et de tapage injurieux et nocturne.

Le sieur Rambot, concierge de la mairie de Clichy, raconte ce qui suit :

« Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, entendant frapper à coups redoublés à la porte et aux vitres de la mairie, je me lève, je vais regarder à la fenêtre et je reconnais l'instituteur qui n'en fait jamais d'autres quand il est en ribotte. En m'apercevant, il me crie : « Ouvre donc, c...! tas de c... de républicains dont tu fais partie, vous n'avez plus longtemps à rester. » Là-dessus, il m'assène un coup de poing en plein sur la bouche. J'ai été obligé d'employer la force pour le renvoyer. »

Notre homme, chassé ainsi qu'il vient d'être dit, s'en va tout de suite au poste ; ce qu'il y a fait, le sergent de ville Lair va vous l'apprendre.

Le témoin : J'étais de garde au poste de police, lorsque j'entends des cris au dehors et je reconnais l'instituteur à son habitude. En effet, je ne m'étais pas trompé, car aussitôt j'entends frapper à grands coups dans la porte et j'entends une voix crier : « Si on ne m'ouvre pas, je casse les carreaux. » Je me lève, j'ouvre la porte et immédiatement je reçois un coup, je ne sais avec quoi, mais pour sûr avec un instrument quelconque que je n'ai pas trouvé sur l'instituteur, quand je l'ai fouillé. Je le saisis immédiatement ; mais alors il ne veut plus entrer, et ce n'est qu'après une vive résistance de sa part et non sans avoir reçu des coups que j'ai pu me rendre maître de lui et le mettre à la chambre de sûreté.

M. le président. — Alors il est coutumier du fait ?

Le témoin. — Chaque fois qu'il est ivre, il vient faire du bacchanal à la porte du poste; à l'ancienne mairie, c'était déjà comme cela; ce qu'il a cassé de carreaux est incroyable. Enfin, le soir de la scène, il a donné de tels coups dans la porte du violon et a jeté de tels cris, que tout le quartier en a été éveillé.

M. le président. — Et tout cela sans motifs ?

Le témoin. — Il me traite de bonapartiste.

M. le président. — Il reproche au concierge d'être républicain, à vous d'être bonapartiste...?

Le témoin. — Lui, est ivrogne, voilà son opinion.

Ajoutons que le prévenu est marié et père de six enfants.

Le tribunal l'a condamné à deux mois de prison.

M. le président de la République a renvoyé samedi, à midi, au ministre de la Justice, les trois dossiers de condamnés à mort qu'il avait entre les mains. Parmi ces dossiers, se trouve celui de l'assassin Prévost. Le rapport du garde des sceaux sur le recours en grâce de Prévost concluait à ce que la sentence de la cour ait son plein et entier effet. M. le République a écrit au dessous : Approuvé. Prévost sera exécuté.

Il y a trois semaines environ, nous avons raconté l'arrestation des six sous-officiers du 5e régiment de dragons, qui avaient a Joigny, arraché un arbre de liberté que les républicains avaient planté en septembre 1870. Nous apprenons que ces six jeunes gens comparaîtront le lundi 26 janvier courant devant le conseil de guerre d'Orléans, sous l'accusation d'atteinte à la propriété publique. Parmi ces sous-officiers, dit le *Gaulois*, se trouvent trois maréchaux des logis : MM. de Tarragon, Tasset, et Fraisneau, et trois brigadiers : MM. Delmarue, Judlin et Lippmann. Le principal accusé, M. de Tarragon, qui appartient à une des plus grandes familles légitimistes de Vendôme, sera défendu par Me Bouchot du barreau de Paris.

VARIÉTÉS

Legrip et Giraudier

M. Giraudier était un homme de bien qui avait amassé sa fortune dans les affaires culinaires, en tenant un restaurant à prix fixe. Les mauvaises langues disaient qu'il avait fait des ragoûts d'ortolans avec des débris de peaux de lapins et qu'il avait donné du chien de mer pour de la langouste ; mais rien n'était moins prouvé en somme, et les quelques personnes qui étaient mortes après avoir pris un repas chez lui, pouvaient très-naturellement avoir succombé à une attaque d'apoplexie ou à la rupture d'un anévrisme ; ce qui écartait toutes les accusations d'empoisonnement, portées par de méchantes gens contre M. Giraudier.

Quand l'heure de la retraite eut sonné pour lui, M. Giraudier ne quitta pas ses fourneaux sans quelque regret.

On ne passe pas impunément sa vie au milieu des marmitons en veste blanche, des garçons en pantoufles, des écaillères en manches retroussées ; ce n'est qu'avec un sentiment d'amère tristesse qu'on se sépare de tout cela.

Sans doute dans le feu de la carrière on a des instants de découragement ; par exemple, quand on a acheté des provisions frelatées, qui mettent leur amour-propre à ne pas se laisser manger par le client ; quand on a l'espérance d'avoir un repas de noce, et que le mariage est rompu ; quand on n'a pu démontrer à un consommateur que l'eau colorée par une décoction de bois de campêche est supérieure au vin de Bordeaux. Dans ces moments-là, on se laisserait aller à la mélancolie, et l'on commettrait presque l'imprudence d'entrer dans une administration.

M. Giraudier, dont la conscience était aussi pure que les plats étaient sains, ne s'abandonna point aux soucis des restaurateurs vulgaires. Il aspira, comme tant d'autres, après la liberté ; mais quand il fut libre, il se trouva bien empêché de ses bras et de ses jambes. Il aurait voulu reprendre sa parole ; il aurait voulu ressaisir son établissement, qui, disait-il, entre les mains d'un successeur, serait toujours sur un volcan, comme le char de l'Etat.

Heureusement, M. Giraudier connaissait les tourments de la passion. Il en avait une, moins dangereuse que la passion des chevaux, moins vaine que la passion des bouts de rubans, moins criminelle que la passion de Phèdre pour Hippolyte : M. Giraudier aimait frénétiquement la pêche à la ligne.

Il se retira dans une maison de la banlieue de Paris, maison éloignée de tout, excepté de la Seine, qu'il comptait bien dépeupler.

Sa femme eut beau lui représenter qu'ils seraient ensevelis dans la solitude la plus complète, qu'ils avaient à marier leur fille, âgée de dix-huit ans tout à l'heure, et que les gendres ne viendraient pas au bout du monde chercher une fiancée, si jolie qu'elle fût ; rien n'ébranla les conviciions du père endurci.

Tout ce qui est nécessaire à l'existence manquait dans la maison de M. Giraudier.

Celui-ci, au lieu de s'acheter un mobilier en palissandre ou en accajou, s'acheta une canne à pêche.

Madame envoya Monsieur à Paris pour y acquérir des ustensiles de ménage; Monsieur revint avec le *Traité du pêcheur matinal* et un nouveau modèle d'hameçon infaillible.

Madame ayant osé prétendre qu'elle aurait quelques difficultés à se procurer de la marée, fut foudroyée par un regard de Monsieur. Parler d'acheter de la marée quand on a devant soi un pêcheur à la ligne, est aussi dangereux que de parler de corde dans la maison d'un pendu.

Tous les matins, M. Giraudier se chargeait d'un attirail redoutable.

Ses divers bâtons sur l'épaule droite, son épuisette sur l'épaule gauche, son filet en bandoulière, sa boîte à vers suspendue à la ceinture, M. Giraudier ressemblait au mohican Chingachkook, partant en guerre pour aller scalper ses victimes.

Dans le pays on ne tarda pas à le remarquer.

La corporation des pêcheurs à ses gloires, tout comme la corporation des gens de lettres ou celle des chiffonniers.

Plus d'une fois, M. Giraudier, rentrant chez lui, chargé de dépouilles opimes, recueillit sur son passage un concert de murmures flatteurs, tels que ceux qui accompagnent les discours d'un député éloquent, ou la tirade d'un acteur en verve.

Parmi les confrères que le hasard avait amené près de lui, il n'en avait distingué aucun qui valût la peine d'être recherché pour son mérite. La plupart d'entre eux étaient de simples bourgeois, dont la conversation n'offrait qu'un intérêt médiocre. En dehors de la spécialité qu'ils avaient embrassée, c'étaient de parfaits ignorants. Rien à tirer de ces brutes. Leurs physionomies, en général, réflétaient l'ambition inassouvie, le désir de tuer les créatures du bon Dieu ; ils appartenaient à une catégorie